

Avis d'inscription

Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

Session 2020

Une session d'examen au brevet d'initiation aéronautique (BIA sera organisée **le mercredi 20 mai 2020 à 09 heures (heure Guyane)** sur la base de sujets nationaux.

Les inscriptions se dérouleront du **mercredi 29 janvier 2020 au mercredi 11 mars 2020.**

Les **candidats scolarisés** s'inscrivent dans leur établissement (collège, lycée ou établissement privé) dans l'application CYCLADES.

Les **candidats individuels** s'inscrivent en ligne selon les modalités qui suivent :

Les inscriptions se font uniquement sur internet dans l'application CYCLADES à l'adresse suivante : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat> (Ctrl+clic pour suivre le lien)

L'inscription se déroule en trois étapes :

- la création et l'activation d'un compte utilisateur
- l'inscription
- l'édition de document (pièces justificatives ...)

(voir les modalités en bas de page)

► Le brevet d'initiation aéronautique :

Durée totale de l'épreuve obligatoire : **2 heures 30**

Durée de l'épreuve facultative : **30 minutes**

Les sujets de l'épreuve obligatoire et de l'épreuve facultative sont nationaux.

La note de l'épreuve obligatoire est multipliée par un coefficient 5. Pour l'épreuve facultative, seuls les points excédant 10 sur 20 sont additionnés au total des points obtenus à l'épreuve obligatoire coefficientée.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, contacter à la Division des Examens et Concours, Mme LONY Jessica au 05 94 27 22 35 (dec.bac@ac-guyane.fr)

Voir la note de service n° 2019-167 du 20-11-2019

L'INSCRIPTION EN TROIS ETAPES

1/ La création et l'activation d'un compte utilisateur

Dans le menu « mon compte » : ⇨ me connecter ⇨ créez votre compte

La création d'un compte utilisateur est nécessaire pour pouvoir vous inscrire.

Suite à la création de votre compte, vous allez recevoir un mail :

Vous avez 48h pour cliquer sur le lien « Activer mon compte »

2/ L'inscription : Dans le menu « inscription », consulter l'ouverture des services d'inscription

A l'issue de l'inscription, les candidats sont rendus destinataires d'un mail rappelant les caractéristiques de leur inscription et leur numéro d'inscription.

L'adresse mail saisie lors de la création du compte permettra aux candidats d'accéder à leurs inscriptions et aux documents relatifs à ces dernières.

Les candidats qui souhaitent modifier leur inscription peuvent le faire en se connectant à leur compte candidat, à l'aide de leur adresse mail utilisé lors de la création de ce dernier, pendant la période d'ouverture des serveurs d'inscription. La prise en compte de la modification est notifiée par mail.

3/ L'édition de document :

Les candidats doivent imprimer la liste des pièces justificatives qu'ils devront fournir ultérieurement au RECTORAT de la Guyane.

ATTENTION : Votre inscription ne sera effective qu'à réception des pièces demandées. A défaut, votre candidature sera annulée.